

De la part de
Michel Capon
lettre d'information n°5
du 01/03/2013



Objet PLU : Avis d'Enquête publique, délais d'affichage.

Pour votre parfaite information, je tenais à vous signaler, un fait qui semble constituer un nouveau vice de procédure contestable dans le processus de validation du PLU. En effet l'avis d'affichage de l'enquête publique aurait du figurer sur le tableau d'affichage municipal au moins 15 jours avant la date du 6 Mars prochain (premier jour de l'enquête publique) soit depuis le 19 février 2013.

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus, voir les articles R123-6, R123-9 et R123-11 du code de l'urbanisme.

Dans notre commune il a été mis à l'affichage en ce jour de 01/03/2013 (voir photo prise ce jour, ci-dessous).

Bien Cordialement

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DU MONUMENT
HISTORIQUE DE MONCHY-LAGACHE

Par arrêté n°2013-1 du 7 février 2013, le Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et à la modification du périmètre de protection autour du monument historique de Monchy-Lagache.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif d'Amiens par décision en date du 21 janvier 2013 a désigné M. Jean-Paul PETIT, domicilié à Montdidier (80500), en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Pierre DELEURENCE, domicilié à Péronne (80200), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Monchy-Lagache :

- le mercredi 6 mars, de 9h à 12h ;
- le samedi 16 mars, de 9h à 12h ;
- le mardi 26 mars, de 16h à 19h ;
- le vendredi 5 avril, de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, du 6 mars au 5 avril 2013 inclus, les observations sur la révision du POS, le projet d'élaboration du P.L.U. et sur la modification du périmètre de protection autour du monument historique pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés à la Communauté de Communes du Pays Hamois et en mairie de Monchy-Lagache.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur, à la Communauté de Communes du Pays Hamois, 23 rue de Saint-Quentin, BP 20035, 80400 Ham.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, au siège de la Communauté de Communes du Pays Hamois et en mairie de Monchy-Lagache aux jours et heures habituels d'ouverture.

REPUBLIQUE FRANCAISE - PREFECTURE DE LA SOMME
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
PECHE - AVIS ANN...

Au siège de la Communauté de communes du pays hamois, je ne connais pas la date de son affichage, en revanche, l'affiche semble avoir été brocardée à la hâte et le contenu de l'annonce est différent, avec une invitation à lire la suite ailleurs...

(voir photo prise ce jour ci dessous).

